

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Kommers, Donald and Loescher, Gilbert, (eds.), *Human Rights and American Foreign Policy*. Notre Dame (ind), University of Notre Dame Press, 1979, 320 p.

par José Woehrling

Études internationales, vol. 11, n° 2, 1980, p. 353-355.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/701063ar>

DOI: 10.7202/701063ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

more of the sense of action implicit in the term than do its equivalents in Western languages». Il n'en est rien. Ici, *wei* se prononce au quatrième ton et non au deuxième, comme le suppose Starr, et, par conséquent, signifie non pas «agir» ou «faire», mais «pour», «en faveur de»; l'expression *ziwei* est une inversion de *wei zi*, qui signifie littéralement «pour soi».

On peut savoir gré à l'auteur d'utiliser le système de romanisation *pinyin* (la plupart des sinologues américains, à l'encontre de leurs collègues européens, utilisent toujours le système Wade-Giles); on relève cependant quelques transcriptions incorrectes ou inconsistantes; *Yi Jing* (pp. 6, 15) et *I Jing* (p. 7); Tang Qunyi (p. 16) pour Tang Junyi; Chin Shih Huang (pp. 95-96) pour Qin Shih Huang.

Ces quelques imperfections n'enlèvent rien à un ouvrage fortement enraciné dans les écrits de Mao (la bibliographie des écrits de Mao est un modèle du genre), mûrement réfléchi, écrit dans une langue claire et articulée et présenté avec tout le soin qu'on reconnaît à Princeton University Press.

La lecture du beau livre de Starr me paraît indispensable pour ceux qui veulent connaître la pensée politique de Mao dans sa cohérence interne aussi bien qu'en comparaison avec certaines traditions de la pensée politique occidentale.

Charles LEBLANC

*Centre d'études de l'Asie de l'Est,
Université de Montréal*

ÉTATS UNIS

KOMMERS, Donald and LOESCHER, Gilbert, (eds.), *Human Rights and American Foreign Policy*. Notre Dame (ind), University of Notre Dame Press, 1979. 320p.

Avec l'arrivée du président Carter à la Maison Blanche en 1977, les droits de l'homme semblaient devoir prendre, dans la politique étrangère et la diplomatie américaines, une importance qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Cette nouvelle orientation a cependant suscité, dès le début, de nombreuses réticences, autant chez les alliés européens des États-Unis, qui la trouvaient naïve et y voyaient une menace pour la politique de la détente avec l'U.R.S.S., qu'à l'intérieur même du pays, où elle eut tôt fait de provoquer des affrontements au sein de la bureaucratie et d'indisposer les lobbies qui défendent les intérêts de certains gouvernements étrangers à la Chambre des représentants et au Sénat.

C'est que cette nouvelle politique exigeait, pour se concrétiser, d'être traduite dans une politique globale qui favoriserait la libéralisation politique ainsi que le réformisme économique et social dans les pays où les droits de l'homme posent le plus de problèmes. On pense, bien sûr, en premier lieu à l'Amérique latine. Cependant, l'expérience de l'«Alliance pour le progrès» lancée au début des années 1960 avait montré que ce type de politique pouvait aller contre les intérêts des États-Unis et de leurs alliés traditionnels à l'intérieur des pays concernés. Par rapport à l'U.R.S.S. également, il apparut rapidement que la politique des droits de l'homme était une arme délicate à manier, la diplomatie américaine s'interdisant de prime abord de franchir les limites tracées par la nécessité de continuer les discussions sur la limitation des armements. Enfin, la politique de Carter en matière de droits de l'homme devait également souffrir, comme toute sa politique étrangère, des tensions apparues dans les institutions américaines après la crise du Watergate; la considérable marge de manoeuvre dont disposait traditionnellement la présidence dans ce domaine a beaucoup diminué du fait du renforcement des prérogatives du Congrès.

Il n'est donc guère étonnant qu'au terme de plus de trois ans de gestion démocrate, le bilan de cette politique soit mitigé. L'ouvrage publié sous la direction de MM. Kommers et Loes-

cher peut-il nous aider à établir ce bilan de façon plus précise ?

Publié à la suite d'un symposium international qui s'est tenu à l'Université Notre-Dame en 1977, le livre rassemble des auteurs qui proviennent de l'Université mais également des milieux diplomatiques et gouvernementaux ainsi que de certaines organisations non-gouvernementales qui oeuvrent dans le domaine des droits de l'homme. Il s'articule assez simplement autour de deux problématiques : celle de la définition et de la formulation d'une politique américaine des droits de l'homme, celle ensuite de sa mise en oeuvre dans les pays concernés.

Dans le chapitre premier, A.H. Robertson, ancien directeur des droits de l'homme au Conseil de l'Europe, effectue un tour d'horizon général de la situation actuelle dans le monde, après avoir retracé les développements des 30 dernières années en matière de protection juridique des droits fondamentaux au niveau international. Il en conclut que le système le plus efficace reste celui de la Convention européenne de protection des droits de l'homme, les mécanismes qui existent dans le cadre des Nations Unies n'ayant pas, et de loin, répondu aux espérances qu'on avait placées en eux.

Le chapitre 2 est consacré aux droits collectifs. Il s'ouvre sur une critique du libéralisme traditionnel qui, à cause de son souci exclusif des droits individuels, a été incapable de proposer des remèdes contre les discriminations ethniques, religieuses et linguistiques. L'auteur suggère que le développement du concept de « droits des groupes » donnerait une meilleure assise aux pratiques d'« action positive », lesquelles, comme l'on sait, sont remises en cause du point de vue de leur constitutionnalité aux États-Unis même. Le deuxième texte de ce chapitre concerne la protection des minorités nationales et le droit à l'autodétermination ; il est donc plus pertinent que le premier par rapport aux thèmes de l'ouvrage, puisqu'il illustre les dilemmes auxquels se trouve confrontée la politique étrangère américaine lorsqu'il s'agit de choisir entre le soutien à l'émancipation des minorités et les réalités géopolitiques et idéologiques qui condition-

nent, en Afrique par exemple, les intérêts des États-Unis, en particulier la nécessité de maintenir des unités politiques et territoriales viables et cohérentes.

Le chapitre 3 est l'un des plus intéressants, car il rend compte de la confrontation idéologique entre le tiers monde et les pays développés en matière de droits de l'homme, ceux-ci affirmant la primauté des droits civils et politiques, ceux-là donnant la priorité aux droits économiques, sociaux et culturels. Edinson Zvobgo, membre de la ZANU et ancien prisonnier politique en Rhodésie, souligne le scepticisme avec lequel les croisades occidentales pour les droits de l'homme sont accueillies en Afrique, face à la réticence de ces mêmes pays développés lorsqu'il s'agit d'établir un ordre économique plus juste qui, seul, permettrait de créer dans les pays sous-développés les conditions matérielles nécessaires au respect des libertés fondamentales. En d'autres termes, c'est dans le cadre des discussions « nord-sud » que la politique américaine des droits de l'homme pourra être véritablement évaluée.

Dans le chapitre 4, il est question de la situation des droits de l'homme en U.R.S.S. et des accords d'Helsinki. Les deux articles sont essentiellement descriptifs, mais celui de A. H. Robertson a le mérite de poser le problème des interactions entre la politique des droits de l'homme et celle de la détente est-ouest. Comme l'on sait, dans ce domaine plus que dans tout autre, la politique étrangère américaine ne semble pas avoir de ligne clairement définie.

Avec le chapitre 5, l'on aborde le problème de la surveillance et du contrôle des droits de l'homme. Le bilan est plutôt négatif, autant en ce qui concerne les Nations Unies que les organisations non-gouvernementales. Dans le premier cas, l'expérience des quinze dernières années montre les conflits entre blocs idéologiques à l'intérieur des organes spécialisés de l'O.N.U. entraînent la paralysie de ceux-ci et que les procédures mises sur pied, comme celle qui a été prévue par la résolution 1503 de l'Ecosoc, pour améliorer le système, sont remises en cause dès qu'elles démontrent un début d'efficacité. Concernant les organisations

non-gouvernementales, lesquelles se sont multipliées récemment, le problème qui se pose en est un de concurrence avec les bureaucraties gouvernementales d'une part et, d'autre part, de cohésion et de coordination entre elles.

Le processus décisionnel à l'intérieur des États-Unis en matière de politique des droits de l'homme fait l'objet du chapitre 6. Il apparaît que c'est du Congrès que sont parties les premières impulsions dans ce domaine, à une époque où, comme sous le règne de Kissinger, les préoccupations de l'Exécutif à cet égard étaient fort limitées, pour ne pas dire absentes. C'est ainsi qu'a été créé, au Département d'État, le service du «Coordinateur des droits de l'homme et des affaires humanitaires», dont l'influence et les pouvoirs ont été ensuite élargis avec l'arrivée au pouvoir de l'administration Carter. L'efficacité de la politique du président dépend en grande partie de la mesure dans laquelle ce service réussit à influencer les décisions bureaucratiques susceptibles d'agir le plus sur certains gouvernements étrangers (par exemple, le commerce, les finances, les transferts technologiques, les crédits aux armements, etc...). Apparemment, les fonctionnaires du service extérieur et les diplomates de carrière ne sont guère enclins à arbitrer les conflits de priorité en faveur des droits de l'homme!

Enfin, le dernier chapitre examine précisément ce problème de la place des droits de l'homme dans la liste de priorités de la politique étrangère américaine. L'actualité la plus récente a montré que, malgré les protestations de principe du président Carter, ce sont les impératifs de «sécurité» qui viennent, et de loin, au premier rang. Les auteurs reconnaissent que la paranoïa américaine à l'égard de tout mouvement de réforme quelque peu radical est le principal obstacle à l'effectivité de la politique des droits de l'homme. On s'attendrait d'ailleurs, à cet endroit, à voir analysée l'influence des grands groupes capitalistes américains qui sont les alliés les plus fidèles des régimes autoritaires qui bafouent les droits fondamentaux. Le chapitre se conclut par une étude des moyens d'action qui sont disponibles à la politique des États-Unis en faveur des

droits de l'homme, «de l'intercession à l'intervention». Là encore, les événements qui se sont produits depuis la parution de l'ouvrage rendent ces développements un peu dépassés et l'on consultera, sur ce dernier point, l'excellent dossier publié par «Le Monde Diplomatique» d'avril 1980 («Respect des souverainetés ou devoir d'intervention?», pp. 11 à 17), en particulier l'article de Mario Bettati: «Le devoir d'assistance à peuples en danger». L'attitude des États-Unis à l'égard des pays d'Amérique latine durant les deux dernières années (Nicaragua, Bolivie, Guatemala) montre bien que l'ardeur démocratique dont ils font preuve est proportionnelle à l'absence de risques pour la «sécurité» et les intérêts économiques américains.

José WOEHLING,

*Faculté de droit
Université de Montréal*

COHEN, Warren L., *The Chinese Connection*, New York, Columbia University Press, 1978, 322p.

Le livre du professeur Cohen analyse l'influence qu'exercent les citoyens privés à l'extérieur du gouvernement sur la formation de la politique étrangère américaine. Cette influence peut se manifester par un accès direct aux leaders politiques ou indirectement par la mobilisation de l'opinion publique. Les carrières de trois américains, Roger Greene, Thomas Lamont et George Sokolsky, chacun engagé très activement dans les tentatives de promouvoir la «modernisation» de la Chine et de centrer l'impérialisme japonais en Asie de l'est, sont scrutées en grand détail par l'auteur. Le livre a deux objectifs: tout d'abord, analyser soigneusement l'accès de ces trois hommes influents aux «décision-makers» et au public américain et dans un deuxième temps, fournir au lecteur une analyse compréhensive de ces trois hommes et de leurs idées. La première partie du livre est consacrée aux hommes — leurs origines, leurs engagements et leurs valeurs. Dans la deuxième partie l'auteur examine en détail l'évolution de leurs idées et leur